

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE PUBLIÉ, DISTRIBUÉ OU DIFFUSÉ, TOTALEMENT OU PARTIELLEMENT, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD, OU DANS TOUT AUTRE JURIDICTION INTERDISANT DE TELLES PRATIQUES



Information réglementée  
Information privilégiée

## ASIT biotech collecte 12 M€ d'engagements dans le cadre d'un placement privé d'obligations convertibles qui a été largement sursouscrit

**Bruxelles, Belgique, le 11 juillet 2018, 16h15 (CEST) – ASIT biotech (Euronext : ASIT - BE0974289218)**, société biopharmaceutique belge spécialisée dans l'immunothérapie des allergies, annonce aujourd'hui le succès du placement privé de ses obligations convertibles de premier rang non garanties, (les « OC »), avec 12 M€ d'engagements collectés.

Thierry Legon, administrateur délégué (CEO) d'ASIT biotech, commente : *« Nous sommes ravis d'avoir réalisé cette émission d'obligations convertibles et je souhaite remercier l'ensemble des investisseurs qui ont participé à cette opération de financement stratégique pour notre développement. En effet, cette structure de financement originale nous offre une bonne flexibilité pour progresser simultanément nos différents projets dans le domaine de l'immunothérapie des allergies. Les montants levés seront prioritairement alloués au financement de notre 2<sup>ème</sup> étude de phase III avec notre produit candidat leader, gp-ASIT+™, dans l'allergie aux pollens de graminées, qui devrait être conduite pendant la saison pollinique 2019. Une partie de la levée de fonds contribuera à la poursuite des développements de nos deux nouveaux produits candidats, pnt-ASIT+™ et hdm-ASIT+™, visant respectivement l'allergie aux acariens et à l'arachide. Enfin, grâce à notre structure financière renforcée, nous pouvons continuer le travail d'identification de nouveaux candidats cliniques sur notre plateforme ASIT+™ afin d'étoffer notre portefeuille de produits et poursuivre notre objectif principal : offrir des immunothérapies rapides, efficaces et bien tolérées aux millions de patients souffrant d'allergies dans le monde. »*

ASIT biotech envisage d'allouer le produit net de l'émission aux développements cliniques de ses produits candidats :

- **gp-ASIT+™ dans l'allergie aux pollens de graminées** : financement de la seconde étude de phase III en Europe qui devrait démarrer à la fin de l'exercice 2018, en amont de la saison pollinique 2019 ;
- **hdm-ASIT+™ dans l'allergie aux acariens** : poursuite des développements du nouveau candidat médicament récemment sélectionné sur la plateforme ASIT+™ ;
- **pnt-ASIT+™ dans l'allergie à l'arachide** : poursuite des développements du 1<sup>er</sup> candidat médicament pour le traitement des allergies alimentaires sélectionné au mois de juin.

Une partie des fonds issus de l'Offre sera également attribuée à la recherche de nouveaux produits candidats sur la plateforme ASIT+™.

Les OC seront enregistrées au nominatif pour un montant nominal de 2.500 €. Les OC ne porteront pas intérêt, et arriveront à échéance 12 mois après leur émission. Les OC sont convertibles en actions ordinaires à la demande des détenteurs avant l'échéance ou seront automatiquement converties à l'échéance au Prix

de Conversion. Le Prix de Conversion des OC est égal à 92% du cours moyen pondéré par les volumes du dernier jour de bourse précédant la demande de conversion du détenteur de l'OC ou l'échéance. Le prix ne pourra toutefois être inférieur à 1,1368 € ce qui est supérieur à la valeur nominale des actions de la Société (0,78 €). Dès la conversion des OC, les nouvelles actions émises seront immédiatement assorties des mêmes droits que les autres actions existantes, et seront négociables sur les marchés Euronext Bruxelles et Paris. La Société se réserve le droit de racheter les OC à un prix de 2.600 € plutôt que d'émettre de nouvelles actions.

Chaque OC est assortie de 19 bons de souscription d'obligations au nominatif d'une durée de 19 mois (les « Bons de souscription d'obligations ») à compter de la date d'émission initiale. Chaque Bon de souscription d'obligations donne droit à la souscription d'une OC et peut être exercé à un prix d'exercice de 2.500 € par OC, sur demande du détenteur du Bon de souscription à tout moment pendant la durée du Bon de souscription. La société peut toutefois forcer le détenteur d'un bon de souscription à exercer au moins l'un des 19 Bons de souscription tous les 30 jours calendaires.

Un montant total de 12 M€ d'engagements a été souscrit à l'occasion de cette Offre et sera payé à la société en 20 tranches égales sur les 20 prochains mois.

Les obligations convertibles ont été placées dans le cadre d'une procédure de construction accélérée d'un livre d'ordres ouvert aux investisseurs institutionnels et assimilés, au titre des exceptions uniquement applicables aux placements privés.

Bryan, Garnier & Co. a agi comme Teneur de livre unique pour le placement.

\*\*\*

#### A propos d'ASIT biotech

ASIT biotech est une Société biopharmaceutique belge au stade du développement clinique spécialisée dans le développement et la commercialisation future d'une nouvelle génération de produits d'immunothérapie pour les allergies. Grâce à ASIT+™, sa technologie innovante, ASIT biotech est actuellement le seul développeur d'immunothérapies allergéniques utilisant des peptides naturels soigneusement sélectionnés et calibrés après avoir été extraits d'allergènes naturels hautement purifiés. Le résultat de cette innovation est un traitement de courte durée, ce qui devrait améliorer l'acceptation et l'observance du traitement par les patients et son efficacité dans la vie réelle. Le portefeuille d'ASIT biotech comporte trois produits candidats innovants, ciblant les allergies respiratoires présentant la plus forte prévalence (allergies aux pollens de graminées avec gp-ASIT+™ et aux acariens avec hdm-ASIT+™) et les allergies alimentaires (allergie à l'arachide avec pnt-ASIT+™). Ces produits pourraient permettre d'élargir de manière significative le marché actuel de l'immunothérapie. Enfin, la Société estime que sa plateforme innovante ASIT+™ est flexible et applicable à d'autres types d'allergies.

ASIT biotech compte 26 employés et collaborateurs. Son siège social est à Bruxelles et ses laboratoires à Liège, en Belgique.

Plus d'informations sur [www.asitbiotech.com](http://www.asitbiotech.com).

#### Contacts

##### Société

Thierry Legon, administrateur délégué (CEO)  
ASIT biotech  
Tél. : +32 2 264 03 90  
[investors@asitbiotech.com](mailto:investors@asitbiotech.com)

##### Relations investisseurs et médias - France

NewCap  
Dusan Oresansky / Pierre Laurent  
Tél. : +33 1 44 71 94 92  
[asitbiotech@newcap.eu](mailto:asitbiotech@newcap.eu)



##### Relations médias - Belgique

Laure-Eve Monfort  
Tél. : +32 2 290 90 93  
[monfort@comfi.be](mailto:monfort@comfi.be)

#### Déclarations prospectives

Toutes les déclarations dans cette annonce qui ne sont pas relatives à des évènements ou données historiques sont des déclarations prospectives. Dans certains cas, ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'usage de mots tels que « croit », « estime », « anticipe », « attend », « envisage », « peut », « fera », « projette », « continue », « en cours », « potentiel », « présage », « cible », « vise », « cherche », ou « devrait », ou, dans chaque cas, par leur équivalent négatif ou une terminologie comparable, ou lorsqu'il est question de discussions relatives à la stratégie, aux plans, objectifs, ambitions,

buts, événements futurs ou intentions. Les déclarations prospectives comprennent des déclarations au sujet des intentions, des convictions et des attentes actuelles de la Société. Par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques connus et inconnus et de l'incertitude car elles portent sur des événements et dépendent de circonstances qui pourraient se produire ou non se produire dans le futur. Les déclarations prospectives ne constituent pas la garantie de performances futures. Prenant en compte ces risques et incertitudes, vous ne devriez pas vous baser sur des déclarations provisionnelles en vue de prédire des résultats effectifs. Toute déclaration prospective est faite exclusivement à la date de cette annonce. La Société n'a pas l'intention et ne s'engage aucunement à publier des mises à jour ou à réviser les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué suite à de nouvelles informations, des événements récents ou autres, sauf si cela était requis par la loi ou les règlements.

#### **Avertissement juridique**

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus ni au sens de la directive 2003/71/ CE, telle que transposée dans le droit interne de chaque État membre de l'Espace économique européen, et de ses amendements, y compris la directive 2010/73 /UE dans la mesure où elle aura été transposée dans le droit interne de l'État membre concerné de l'Espace économique européen (ensemble, la « Directive Prospectus »), ni au sens du règlement (UE) 2017/1129 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation, et abrogeant la directive 2003/71/CE (le « Règlement Prospectus »).

En aucun cas, le présent communiqué ne constitue, ni ne saurait constituer une offre publique, une offre publique de vente ou de souscription, une sollicitation publique d'une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières dans une quelconque juridiction. Ni ASIT Biotech SA, ni le teneur de livre unique que la Société a nommé (le « Teneur de Livre unique »), ni aucun de leurs affiliés respectifs n'ont entrepris de démarche visant à autoriser une offre publique des valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué, ou la possession ou la distribution du présent communiqué dans une quelconque juridiction où une telle démarche aurait été nécessaire.

Aucune démarche n'a été, ni ne sera, entreprise afin de proposer au public des actions de ASIT Biotech SA dans le cadre d'une offre qui nécessiterait le dépôt d'un prospectus dans un État membre de l'Espace économique européen dans le droit interne duquel la Directive Prospectus aura été transposée. Par conséquent, les actions de ASIT Biotech SA peuvent être proposées ou vendues dans un État membre concerné uniquement dans un cadre dérogatoire prévu par la Directive Prospectus.

Aucune communication, ni aucune information relative à l'Offre ne doit être diffusée auprès du public dans les territoires où un enregistrement ou une autorisation est requis à cette fin. Aucune démarche n'a été, ni ne sera entreprise dans une juridiction où une telle démarche serait nécessaire. L'Offre peut être soumise à des interdictions légales ou réglementaires spécifiques dans certaines juridictions. ASIT Biotech SA et le Teneur de Livre unique déclinent toute responsabilité au cas où quiconque enfreindrait ces interdictions. Il appartient dans tous les cas au lecteur du présent communiqué de se renseigner sur l'existence de telles interdictions et de s'y conformer.

Le présent communiqué ne doit pas être diffusé, publié, distribué, en tout ou partie, directement ou indirectement, ni aux États-Unis (y compris ses territoires et dépendances, tout État des États-Unis et le District de Columbia), en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud, ni dans toute autre juridiction où sa publication ou distribution enfreindrait la loi. Le présent communiqué est à visée purement informative et ne saurait constituer une offre de vente ou d'émission, ni la sollicitation d'une offre d'achat ou d'acquisition d'actions de ASIT Biotech SA aux États-Unis, en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud, ni dans une juridiction où une telle offre ou sollicitation serait illégale ou nécessiterait le dépôt de tout prospectus ou autre documentation liée à une offre, ou dans laquelle un enregistrement, une exemption d'enregistrement ou une homologation préalable serait requis avant, en application des lois sur les valeurs mobilières d'une telle juridiction. Tout manquement à ces obligations serait susceptible de constituer une violation des lois sur les valeurs mobilières de ces territoires. Les titres qui sont à vendre dans le cadre de l'Offre n'ont pas fait, ni ne feront l'objet d'un enregistrement prévu par la Loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 (US Securities Act), telle qu'amendée (la « Loi américaine sur les valeurs mobilières ») et ne peuvent être proposés, vendus ou cédés, directement ou indirectement, aux États-Unis, sauf dans un cadre dérogatoire ou dans le cadre d'une opération non soumise à l'obligation d'enregistrement prévue par la Loi américaine sur les valeurs mobilières ou par les lois sur les valeurs mobilières de tout État ou de toute autre juridiction des États-Unis. Les titres en vente mentionnées dans le présent communiqué ne font l'objet d'aucune offre publique aux États-Unis ou ailleurs.

Bryan, Garnier & Co. Ltd qui est autorisé par l'autorité de régulation prudentielle et régulé par l'autorité de réglementation financière et l'autorité de régulation prudentielle au Royaume-Uni, agit exclusivement pour la Société et personne d'autre en relation avec l'Offre. En rapport avec ces éléments, l'unique teneur de livre, ses affiliés, et ses administrateurs, dirigeants, employés et agents respectifs ne considéreront aucune autre personne comme leur client, ni ne seront responsables envers d'autres personnes de la transmission des protections réservées à ses clients ou de la transmission d'un avis en rapport avec l'Offre ou tout autre sujet en lien avec cette annonce.